

Image not found or type unknown



Responsabilite après panne d'un scooter qui sort de révision

Par **fabadem**, le **17/09/2016** à **12:50**

Après récupéré mon scooter qui est en leasing avec entretien compris, je suis tombé en panne sur le retour. L'atelier m'annonce après 1 semaine que le moteur est mort et qu'ils ne sont pas responsables car cela ne vient pas de leur fait. A ce jour ils devaient me recontacter, rien depuis 4 jours. Qui va devoir payer la fin du leasing il n'a que 2 ans et demi et 15000 km, qui est responsable, quelle procédure dois-je réaliser? A qui je dois m'adresser pour avoir des réponses à toutes ces questions ? Merci d'avance